

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

1 April 1992

Doc. 6591

REPORT

**on the application
of the Republic of Bulgaria
for membership of the Council of Europe**

**(Rapporteur: Mr MARTÍNEZ,
Spain, Socialist)¹**

Summary

The report examines political and institutional developments, resulting in particular from the Bulgarian people's verdict of 13 October 1991, from which a centre-right majority emerged for the first time since the second world war, in elections pronounced free and fair by an all-party committee of parliamentary observers.

Special attention is given to the system of guarantees for human and minority rights by the report, which concludes that Bulgaria, a quarter of whose population of nine million consists of ethnic and religious (predominantly Muslim) minorities, not only satisfies the conditions for Council of Europe membership, but has a vital role to play in bringing stability to the Balkan region.

I. Draft opinion

1. The Assembly has received from the Committee of Ministers a request for an opinion on the accession of Bulgaria to the Council of Europe (Doc. 6396), in pursuance of Statutory Resolution (51) 30 A adopted by the Committee of Ministers on 3 May 1951.

2. It observes that democratic parliamentary elections held by universal, free and secret ballot were monitored by an *ad hoc* committee of the Assembly on 13 October 1991, when local elections, pronounced satisfactory by another Council of Europe delegation, were also held.

1. In co-operation with Mr Dumeni Columberg (Switzerland, Christian Democrat), Rapporteur for opinion of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, and Mr Tim Rathbone (United Kingdom, Conservative), Rapporteur for opinion of the Committee on Relations with European Non-Member Countries.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

1^{er} avril 1992

Doc. 6591

RAPPORT

**sur la demande d'adhésion
de la République de Bulgarie
au Conseil de l'Europe**

**(Rapporteur: M. MARTÍNEZ,
Espagne, socialiste)¹**

Résumé

Le rapport fait l'examen des développements politiques et institutionnels intervenus notamment depuis le verdict émis, le 13 octobre 1991, par le peuple bulgare: au cours d'élections saluées par une commission multipartite d'observateurs parlementaires comme ayant été libres et sincères, une majorité de centre-droit a émergé pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale.

Une attention spéciale a été portée au système de garanties accordées aux droits de l'homme et des minorités et le rapport conclut que la Bulgarie, dont un quart des neuf millions d'habitants est formé de minorités ethniques et religieuses (à prédominance islamique), non seulement satisfait aux conditions exigées pour l'adhésion au Conseil de l'Europe, mais doit jouer un rôle capital en favorisant la stabilité dans la région des Balkans.

I. Projet d'avis

1. L'Assemblée a reçu du Comité des Ministres une demande d'avis sur l'adhésion de la Bulgarie au Conseil de l'Europe (Doc. 6396), conformément à la Résolution statutaire (51) 30 A adoptée par le Comité des Ministres le 3 mai 1951.

2. L'Assemblée observe que des élections parlementaires démocratiques au suffrage universel, libre et secret, ont été contrôlées par une commission *ad hoc* qu'elle avait constituée, le 13 octobre 1991, date à laquelle se sont également tenues des élections locales, jugées satisfai-

1. En coopération avec M. Dumeni Columberg (Suisse, démocrate-chrétien), rapporteur pour avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, et M. Tim Rathbone (Royaume-Uni, conservateur), rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres.

3. The Assembly welcomes the European commitment expressed before the Assembly by President Zhelev on 31 January 1991.

4. The Assembly appreciates the contribution made by Bulgaria to the work of the Council of Europe, both at parliamentary level since being granted special guest status on 3 July 1990, and at intergovernmental level since acceding to several European conventions, including the European Cultural Convention, signed on 2 September 1991.

5. It attaches great importance to the commitment expressed by the Bulgarian authorities to sign and ratify in 1992 the European Convention on Human Rights and also to recognize the right of individual application to the European Commission of Human Rights (Article 25 of the Convention) as well as the compulsory jurisdiction of the European Court of Human Rights (Article 46).

6. The Assembly considers that the Republic of Bulgaria is able and willing:

i. to fulfil the provisions of Article 3 of the Statute, which stipulates that "every member of the Council of Europe must accept the principles of the rule of law and of the enjoyment by all persons within its jurisdiction of human rights and fundamental freedoms";

ii. to collaborate sincerely and effectively in the realisation of the aim of the Council of Europe as specified in Chapter I of the Statute of the Council of Europe thereby fulfilling the conditions for accession to the Council of Europe as laid down in Article 4 of the Statute.

7. The Assembly therefore recommends that the Committee of Ministers, at its next meeting:

i. invite the Republic of Bulgaria to become a member of the Council of Europe;

ii. allocate six seats to Bulgaria in the Parliamentary Assembly.

II. Explanatory memorandum

by Mr MARTÍNEZ
in co-operation with MM COLUMBERG
and RATHBONE

Introduction

1. Our joint rapporteurs' fact-finding visit was greatly facilitated by the Bulgarian National Assembly's all-party special guest delegation, and its secretariat, and by our ambassadors, of which those of Switzerland, Ambassador Harald Borner, and of Spain, Ambassador Joaquín Pérez Gómez, continued the excellent tradition of

santes par une autre délégation du Conseil de l'Europe.

3. L'Assemblée se félicite de l'engagement européen exprimé devant elle par le Président Jelev le 31 janvier 1991.

4. Elle apprécie la contribution de la Bulgarie aux travaux du Conseil de l'Europe, tant au niveau parlementaire depuis que le statut d'invité spécial lui a été accordé, le 3 juillet 1990, que sur le plan intergouvernemental après son adhésion à plusieurs conventions européennes, notamment la Convention culturelle européenne, le 2 septembre 1991.

5. Elle attache une grande importance à l'engagement des autorités bulgares à signer et à ratifier en 1992 la Convention européenne des Droits de l'Homme, et à reconnaître le droit de requête individuelle auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme (article 25 de la Convention) ainsi que la juridiction obligatoire de la Cour européenne des Droits de l'Homme (article 46).

6. L'Assemblée considère que la République de Bulgarie a la capacité et la volonté:

i. de satisfaire aux dispositions de l'article 3 du Statut, selon lequel «tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales»;

ii. de collaborer sincèrement et efficacement à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe tels qu'ils sont précisés au chapitre I^{er} du Statut de celui-ci, et de remplir ainsi les conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe telles que stipulées à l'article 4 du Statut.

7. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres, lors de sa prochaine réunion:

i. d'inviter la République de Bulgarie à devenir membre du Conseil de l'Europe;

ii. d'attribuer à la Bulgarie six sièges à l'Assemblée parlementaire.

II. Exposé des motifs

par M. MARTÍNEZ
en coopération avec MM. COLUMBERG
et RATHBONE

Introduction

1. L'enquête de nos corapporteurs a été grandement facilitée par la délégation d'invités spéciaux représentant tous les partis de l'Assemblée nationale bulgare, ainsi que par son secrétariat et par nos ambassadeurs, parmi lesquels ceux de la Suisse, M. Harald Borner, et de l'Espagne, M. Joaquín Pérez Gómez, qui ont maintenu

support for the Assembly's activities in non-member countries, among others by the member country holding the chairmanship of the Committee of Ministers. Our warm thanks are due to special guests and ambassadors alike.

2. Our programme included talks with leading personalities in the executive, legislative and judiciary, as well as with eminent representatives of two important categories for a survey of the human rights situation, namely newspaper editors and the prison service.

1. Background

3. If, as has been said, Bulgaria has tended to be forgotten by Europe, this is because, during the cold-war era, rightly or wrongly, she presented the image of an uniquely willing Soviet satellite, to the extent that the possibility of full accession to the now defunct Soviet Union was discussed. The Russians had after all twice come as liberators, rather than oppressors: in 1878 after five centuries of Ottoman rule, and in 1944 to expel the Nazis, even if murderous "communisation" took place in the early post-war years. Later, the respective leaders, Brezhnev and Zhivkov, gave the impression of enjoying a prolonged, if geriatric honeymoon, even if accompanied by the usual, and fateful, establishment of massive dependence of Bulgaria on the Soviet Union, not only for economic reasons, but also for energy supplies.

4. After being long ignored, Bulgaria came most unfavourably to the notice of our Assembly in 1985 (in the months following Mikhail Gorbachev's assumption of leadership in Moscow) in connection with a crude campaign of Bulgarisation directed mainly against the country's ethnic Turkish minority. Thus Resolution 846, adopted following debate on 26 September 1985 of a report by the Committee on Relations with European Non-Member Countries, called upon the men People's Republic of Bulgaria to "put an end to the violation of the social, cultural and religious rights of the minorities in question". It is likely that the Zhivkov regime, disconcerted by the "new thinking" in Moscow, was perversely seeking popularity with the Slav majority by this campaign of blatant repression.

5. Throughout the cold-war period dissidence was minimal in Bulgaria, although today's Speaker of the National Assembly, Stefan Savov — who received our delegation — was one of the brave representatives of an intelligentsia who

l'excellente tradition de l'appui apporté aux activités de l'Assemblée dans les Etats non membres, entre autres, par le pays membre détenteur de la présidence du Comité des Ministres. Nos remerciements les plus chaleureux vont aux invités spéciaux et aux ambassadeurs.

2. Notre programme a comporté des entretiens avec des personnalités de premier plan des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi qu'avec d'éminents représentants de deux catégories importantes pour des recherches sur la situation relative aux droits de l'homme, à savoir les rédacteurs en chef de journaux et les responsables des services pénitentiaires.

1. Données générales

3. Si l'on a pu dire que l'Europe a oublié la Bulgarie, c'est sans doute parce que ce pays, à tort ou à raison, a présenté au cours de la période de guerre froide l'image d'un satellite soviétique exceptionnellement docile, au point que la possibilité d'une adhésion à part entière à l'Union maintenant dissoute a été examinée. Après tout, les Russes avaient pénétré deux fois en Bulgarie en libérateurs plutôt qu'en oppresseurs: en 1878, après cinq siècles de domination ottomane, et en 1944 pour expulser les nazis, bien que cette libération ait été suivie dans les premières années de l'après-guerre d'une «communisation» meurtrière. Les dirigeants des deux pays, Brejnev et Jikov, ont ensuite donné l'impression de vivre une lune de miel prolongée, quoique sénile, et accompagnée de l'établissement habituel et fatal d'une dépendance économique massive de la Bulgarie à l'égard de l'Union Soviétique, sources d'énergie comprises.

4. Après avoir été longtemps ignorée, la Bulgarie s'est signalée très défavorablement à l'attention de notre Assemblée en 1985 (dans les mois qui ont suivi la prise de pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev à Moscou) à propos d'une campagne brutale de bulgarisation dirigée principalement contre la minorité ethnique turque du pays. C'est pourquoi la Résolution 846, adoptée à l'issue de la discussion le 26 septembre 1985 d'un rapport de la commission des relations avec les pays européens non membres, faisait appel «au Gouvernement de la République populaire de Bulgarie (...) pour qu'il mette fin à la violation des droits des membres des minorités ethniques (...) dans les domaines social, culturel et religieux». Selon toute probabilité, le régime Jikov, déconcerté par les «thèses nouvelles» de Moscou, recherchait de manière perverse la popularité auprès de la majorité slave par cette grossière campagne de répression.

5. Tout au long de la période de guerre froide, la «dissidence» a été réduite au minimum en Bulgarie. Toutefois, l'actuel président de l'Assemblée nationale, M. Stefan Savov — qui a reçu notre délégation — a été l'un des courageux

suffered in prison, while many others were simply murdered during communisation. (The historical background is comprehensively dealt with in Mr Rathbone's supplementary report.)

6. Later Bulgaria obliged the world and European organisations in particular to take highly positive note of her achievement in conducting, observed by *ad hoc* observation delegations of our Assembly, free and fair elections to a constituent Assembly on 10 and 17 June 1990 (see Doc. 6279 Addendum) and to the National Assembly on 13 October 1991 (see Doc. 6543 Addendum). All three rapporteurs were involved in the observation of one or the other election.

7. The last elections indeed marked the loss of power by the (ex-communist) Socialist Party and allies after forty-five years, and was later (January of this year) confirmed by the election, for the first time by direct universal suffrage, of President Zhelyu Zhelev. In all cases there was an impressively high, as well as peaceful, participation in the vote — some 80% — a figure whose attainment would be a rare event in our member countries. Special guest status with our Assembly was granted to the Bulgarian Assembly in July 1990.

2. The institutions of the young democracy

8. The October 1991 elections brought about a peaceful transfer of power (without so much as a "velvet" revolution) to the Union of Democratic Forces (UDF), a coalition of centre-right parties (with 110 seats) from the socialist coalition (with 106 seats). Since the UDF is short of an overall majority, an informal alliance exists with the Movement for Rights and Freedoms (MRF) (with twenty-four seats), a predominantly, but not exclusively, Muslim and ethnic Turkish party, including also some Slav muslims and non-muslims, and gypsies.

9. The new, youthful and necessarily inexperienced government is only some four months into its four-year term of office, and it was very noticeable and not unnatural to our delegation that relations between the majority and opposition are at present strongly confrontational, a situation which also has its counterpart in some of our member countries. Relations are particularly strained between the Socialist Party and MRF since each is seeking to outlaw the other. Some fifty-three members of the Socialist Party have introduced a petition to have the MRF declared unconstitutional, whereas the latter is backing draft anti-Socialist Party legislation in parliament.

représentants de l'intelligentsia qui ont subi la prison, tandis que beaucoup d'autres avaient été tout simplement assassinés lors de la communisation. (Les éléments historiques sont traités de façon plus complète dans le rapport de M. Rathbone).

6. En revanche, la Bulgarie a obligé le monde, et les organisations européennes en particulier, à prendre acte de façon très positive de ses réalisations, observées par des délégations *ad hoc* de notre Assemblée, lorsqu'elle a organisé des élections libres et équitables pour une assemblée constituante, les 10 et 17 juin 1990 (voir Doc. 6279, addendum I) et pour l'Assemblée nationale, le 13 octobre 1991 (voir Doc. 6543 et addendum). Les trois rapporteurs ont participé à l'observation de l'une ou l'autre élection.

7. Les dernières élections ont marqué la perte de pouvoir, après quarante-cinq ans, du Parti socialiste (ex-communiste) et de ses alliés, ce qu'a confirmé (en janvier dernier) l'élection du Président Jelio Jeleu qui a eu lieu pour la première fois au suffrage universel direct. Dans tous les cas, on a noté une participation au vote à la fois pacifique et exceptionnellement forte, puisqu'elle s'est élevée à près de 80 %, chiffre qui serait un résultat rare dans nos pays membres. Le statut d'invité spécial auprès de notre Assemblée a été accordé à l'Assemblée bulgare en juillet 1990.

2. Les institutions de la jeune démocratie

8. Les élections d'octobre 1991 ont permis un transfert pacifique du pouvoir (sans même une révolution «de velours») à l'Union des forces démocratiques (UFD), coalition des partis du centre droit, avec 110 sièges, la coalition socialiste ayant obtenu 106 sièges. Comme elle ne dispose pas de la majorité absolue, l'UFD a conclu une alliance informelle avec le Mouvement pour les droits et les libertés (MDL, 24 sièges), parti représentant essentiellement, mais pas exclusivement, les musulmans et la minorité ethnique turque, ainsi que quelques musulmans slaves et des tziganes.

9. Le nouveau gouvernement, jeune et nécessairement inexpérimenté, n'a commencé son mandat de quatre ans que depuis quatre mois et notre délégation a pu constater, sans s'en étonner, que les relations entre la majorité et l'opposition avaient pris le caractère d'une vive confrontation, situation que l'on retrouve dans certains des pays membres. Les relations sont particulièrement tendues entre le Parti socialiste et le MDL, étant donné qu'ils tentent mutuellement de mettre l'autre hors-la-loi. Cinquante-trois membres du Parti socialiste ont déposé un recours tendant à déclarer le MDL inconstitutionnel, tandis que celui-ci appuie au parlement des projets de loi dirigés contre le Parti socialiste.

10. It is true that the constitution (analysed by Mr Columberg in his opinion), in Article 11.4, does not accept parties constituted on ethnic or religious criteria. Such a principle — which is not accepted in the majority of our countries — might have some justification as a safeguard against fanaticism, but it should be interpreted with flexibility, and certainly not at the expense of a reasonable party, committed to the protection of minorities. This matter is currently being considered by the Constitutional Court, whose President Assen Manov received us. The Supreme Court had considered that the MRF could participate in the October 1991 elections on the grounds that it had been admitted to the 1990 elections. We gained the impression that the Constitutional Court would deliver its verdict in good time, but without undue haste. Your rapporteur was also contacted by the member of the court responsible for drafting its ruling.

11. Our delegation, without in any way wishing to interfere with a matter that is *sub judice*, warned our socialist “special guest” friends of the danger of seeking to exclude and isolate a national minority, which the sovereign people, in its wisdom, had voted to be represented in its governing institutions.

12. The MRF, for its part, retaliated by contesting the socialists’ right to exist, and the UDF have drafted, and are threatening to introduce, legislation aimed at “decommunisation” by banning former communist holders of any paid office, which amounts to huge sectors of the population, from the civil service and certain key economic sectors, already the case for banking, for five years. Here, again, we warned our special guest friends that ex-communists, too, had a “right to change” (or to conversion) which means that the organs of the Strasbourg Convention on Human Rights — which all parties declare their readiness to accede to on joining our organisation — would rule against collective punishments of the sort envisaged.

13. Time will no doubt be needed for a political “middle-ground” to be established, allowing consensus to replace confrontation. There would, however, appear to be some urgency in view of the risk of continued economic deterioration, characterised by high unemployment and debt repayment, and falling productivity.

14. Our UDF interlocutors insist that priority has indeed been given to economic legislation (pointing to the foreign investment and banking and credit laws). The next priority are the laws, of which three are already adopted, on restitution of land and property to its pre-

10. Il est vrai que l'article 11.4 de la Constitution (analysée dans l'avis de M. Columberg) n'accepte pas les partis constitués selon des critères ethniques ou religieux. Une telle disposition — qui n'est pas acceptée dans la plupart de nos pays membres — pourrait se justifier comme une mesure contre le fanatisme, mais elle devrait être interprétée avec flexibilité et en aucun cas être utilisée contre un parti raisonnable, connu pour son engagement en faveur des minorités. La question est à l'étude au sein de la Cour constitutionnelle, dont le président, M. Assen Manov, nous a reçus. La Cour suprême a considéré que le MDL pouvait participer aux élections d'octobre 1991 au motif qu'il avait été admis à celles de 1990. Nous avons eu l'impression que la Cour constitutionnelle prendrait sa décision en temps utile, sans hâte indue. Votre rapporteur a d'ailleurs été contacté par le membre de la Cour, responsable de la rédaction du projet.

11. Notre délégation, sans vouloir interférer en aucune manière dans une question soumise à la justice, a averti nos amis socialistes «invités spéciaux» du risque que présentait une tentative pour exclure et isoler une minorité nationale, dont le peuple souverain, dans sa sagesse, a voté la représentation au sein de la législature.

12. Le MDL, pour sa part, a réagi en contestant le droit à l'existence des socialistes; l'UFD a élaboré et menace de présenter une législation tendant à la «décommunisation» en interdisant aux anciens communistes qui ont occupé n'importe quel poste rémunéré au parti, soit une proportion importante de la population, de travailler dans la fonction publique ou dans des secteurs économiques clés, tels que la banque, secteur d'ailleurs où cette restriction est déjà en vigueur, et ceci pendant cinq ans. Là encore nous avons averti nos amis invités spéciaux que les ex-communistes avaient eux aussi le «droit au changement» (ou à la conversion), ce qui signifie que les organes de la Convention des Droits de l'Homme de Strasbourg — à laquelle tous les partis se sont déclarés disposés à adhérer dès lors que le pays deviendrait membre de notre Organisation — se prononceraient contre toute sanction collective du type envisagé.

13. Du temps sera sans doute nécessaire pour que l'on trouve une «voie moyenne» politique et que le consensus remplace la confrontation. Toutefois, il semble y avoir urgence car la situation économique, caractérisée par un chômage et des remboursements de dettes élevés, et par une chute de la productivité, risque de continuer à se détériorer.

14. Nos interlocuteurs de l'UFD ont fait valoir que la priorité a bien été donnée à la législation économique (et ont signalé les lois sur les investissements étrangers, la banque et le crédit). Les lois, dont trois ont déjà été adoptées, sur la restitution des biens à leurs propriétaires

communist owners, as being the most effective approach to privatisation, indispensable for a true change in the system. Only third priority is given to introducing laws aimed at promoting "fairness" which include declaring the sentences of the post-war "people's courts" as nul and void. Also in this category fall the various decommunisation drafts. The opposition, for its part, accuses the government of giving first priority in reality to measures of "reprisal", including "rehabilitation of fascists" judged by the former people's courts, rather than to the necessary structural improvement of the economy, which continues to deteriorate bringing hardship to large sectors of the population, fearful of change. They point out that the local elections on 13 October 1991 produced a majority of socialist mayors in the countryside.

15. It is true that the constitution (see Mr Columberg's supplementary report) gives mainly ceremonial powers to the president. Equally important, however, is the political and moral legitimacy deriving from Zhelyu Zhelev's (like his Vice-President, the poetess Blaga Dimitrova's) direct election by the people. This cannot but strengthen their hand in their ongoing dialogue with the government, party leaders and foreign heads of state.

3. Human and minority rights and the rule of law

a. Freedom of (bi-cultural) expression

16. The three editors-in-chief we spoke to were as pluralistic — and as strongly partisan — as the political parties to which they are closely linked: Mr Kapsazov, recently appointed to edit *Rights and Freedoms*, which publishes both a Bulgarian and a Turkish-language edition; Mr Mutafov, the even more newly-appointed (one month ago) editor of the still embryonic *Democracy* (an official organ of the UFD), and Mr Stefan Prodev, the veteran editor of the former Communist party organ, and now of the Socialist paper, *Duma*.

17. During our exchange of views with a group of MRF representatives, led by our special guest, Younal Lutfi, we learnt that they feel that a start has been made with the reversal of the crude "Bulgarisation" (including compulsory change of family names) of the mid-1980s. Moreover, today there is no problem with religious freedom (Mosques are strongly in evidence as an element in Sofia's multicultural heritage). But much, we were told, remains to be done in the field of Turkish-language teaching and access to the state media. (No privatisation has yet taken place in

d'avant la période communiste sont considérées comme la priorité suivante, car on a estimé qu'elles étaient l'approche la plus efficace de la privatisation, indispensable à un véritable changement du système. La troisième place, seulement, est accordée à l'introduction de textes qui tendront à promouvoir «l'équité», notamment à déclarer nulles et non avenues les décisions des tribunaux populaires de l'après-guerre. Les divers projets de «décommunisation» relèvent également de cette catégorie. L'opposition, pour sa part, accuse le gouvernement de mettre au premier plan, en réalité, des mesures de «représailles», dont la «réhabilitation des fascistes» jugés par les anciens tribunaux populaires, plutôt que l'amélioration structurelle nécessaire de l'économie, qui continue à se détériorer de telle sorte que des catégories importantes de la population connaissent des difficultés et craignent le changement. L'opposition rappelle que les maires socialistes sont majoritaires à la campagne depuis les élections locales du 13 octobre 1991.

15. Il est vrai que la Constitution (voir le rapport de M. Columberg) attribue au Président de la République des pouvoirs surtout protocolaires. Toutefois, la légitimité morale et politique que tire Jelio Jeleu (tout comme sa Vice-Présidente, la poétesse Blaga Dimitrova) de son élection directe par la population est tout aussi importante. Elle ne peut que donner plus de poids aux intéressés dans leur dialogue avec le gouvernement, les chefs de parti et les chefs d'Etat étrangers.

3. Les droits de l'homme et des minorités et la prééminence du droit

a. La liberté d'expression (bi-culturelle)

16. Les trois rédacteurs en chef que nous avons vus étaient aussi pluralistes — et aussi nettement partisans — que les forces politiques auxquelles ils sont étroitement liés: M. Kapsazov, récemment désigné pour éditer *Droits et Libertés*, publie des éditions bulgares et en langue turque, M. Mutafov, rédacteur en chef désigné plus récemment du journal encore embryonnaire *Démocratie* (organe officiel de l'UFD), et M. Stefan Prodev, vétérane de l'ancien organe du Parti communiste, devenu le journal socialiste, *Duma*.

17. Au cours de notre échange de vues avec un groupe de représentants du MRF, conduit par notre invité spécial, M. Younal Loutfi, nous avons appris que, de l'avis du mouvement, on avait commencé à revenir sur la «bulgarisation» brutale (qui avait comporté la modification obligatoire des patronymes) commencée vers 1985. En outre, la liberté religieuse ne pose pas de problèmes aujourd'hui (les mosquées sont mises en évidence en tant qu'élément du patrimoine multiculturel de Sofia). Il reste cependant beaucoup à faire, nous a-t-on dit, en ce qui concerne

this area.) It was striking how high a proportion of TV and radio broadcasts are devoted to parliamentary debates, a notable contribution to democratic transparency and political education.

18. It was hardly surprising that *Duma*, as the inheritor of the infrastructures and professional expertise (including distribution networks) of the former single-party regime, still has by far the highest number of subscribers, at about 300 000, although this is only one-third of the 1990 figure, because of price rises we were told. In a confrontational political atmosphere, the editor's belief that press freedom is in danger comes as no surprise. He handed our delegation a letter, similar to one recently addressed to President Mitterrand and others, in which he refers to alleged government plans to confiscate the property of public organisations considered to have been part of the old system. Such plans if applied, would lead to the ridiculous situation where the government would become the publisher of the main opposition daily. Such intentions are denied by the government, for example by Prime Minister Dimitrov in a letter to the London *Times* of 19 March, which also contains a letter from Mr Rathbone on the same subject.

b. *The judiciary and prison system*

19. The Bulgarian constitution (see Mr Columberg's report) guarantees the separation of powers and the independence of the judiciary. For obvious reasons, however, and for a transitional period, members of the judiciary will continue to be those educated to a different system, which does not mean that they should be denied the basic human right to change.

20. To meet the special concerns of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, our delegation visited the Sofia Central prison, including the wing reserved for frequent offenders, and those whose death sentences have been, for the time being, suspended. Our delegation was accompanied and briefed, not only by the Prison's Director, Mr Harizanov, but by the Deputy Justice Minister, Mrs Koutzkova, and Mr Traikov, Director of the Ministry's Penitentiary Service.

21. We found conditions comparable to those in several of our member countries, and a vigorously reformist attitude. This has already been actively supported by the Council of Europe's Demosthenes Programme, which, in May 1991, organised a European Expert Seminar

l'enseignement du turc et l'accès aux médias d'Etat (il n'y a pas eu de privatisation dans ce domaine). Nous avons été frappés par la forte proportion d'émissions de radio et de télévision consacrées aux débats parlementaires, contribution notable à la transparence démocratique et à l'éducation politique.

18. En tant qu'héritiers des infrastructures et compétences professionnelles (y compris les réseaux de distribution) de l'ancien régime du parti unique, *Duma* conserve de loin, ce qui n'a rien d'étonnant, le nombre d'abonnés le plus élevé, à savoir environ 300 000, le tiers seulement de celui de 1990, «en raison des augmentations de prix». Dans une atmosphère de confrontation politique, l'affirmation du rédacteur en chef, pour qui «la liberté de la presse est en danger», ne nous a pas surpris. Il a remis à notre délégation une lettre, analogue à celle qui a été adressée récemment au Président Mitterrand et à d'autres, dans laquelle il évoque de prétendus plans gouvernementaux en vue «de confisquer les biens des organisations publiques dont on juge qu'elles ont fait partie de l'ancien système». De tels plans, «s'ils étaient appliqués, conduiraient à une situation ridicule dans laquelle le gouvernement deviendrait l'éditeur du principal quotidien d'opposition». Le gouvernement nie avoir de telles intentions, par exemple dans une lettre adressée le 19 mars par le Premier ministre Dimitrov au *Times* de Londres, qui publie d'ailleurs également une lettre de M. Rathbone sur le même sujet.

b. *Le système judiciaire et pénitentiaire*

19. La Constitution bulgare (voir le rapport de M. Columberg) garantit la séparation des pouvoirs et l'indépendance du judiciaire. Toutefois, pour des raisons évidentes pendant une période de transition, les membres de l'appareil judiciaire resteront ceux qui ont été formés à un autre système, ce qui ne veut pas dire qu'il faille leur refuser le «droit fondamental de l'homme au changement».

20. Pour répondre aux préoccupations particulières de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, notre délégation a visité la prison centrale de Sofia, y compris la partie affectée aux récidivistes et à ceux dont la peine de mort a été, pour l'instant, suspendue. Notre délégation a été accompagnée et informée non seulement par le directeur de l'établissement, M. Harizanov, mais par le vice-ministre de la Justice, M^{me} Koutzkova, et par M. Traikov, directeur des services pénitentiaires du ministère.

21. Nous avons observé des conditions comparables à celles que l'on trouve dans plusieurs Etats membres, et une attitude énergiquement réformatrice. Cette attitude a déjà été activement encouragée dans le cadre du programme Démosthène du Conseil de l'Europe, qui a permis

in Sofia, and subsequently arranged study visits for Bulgarian prison officers in member countries (Austria, Denmark and the United Kingdom).

22. The delegation found no reason, in the prison system or elsewhere, to doubt that Bulgaria "accepts the principles of the rule of law and of the enjoyment by all persons within its jurisdiction of human rights and fundamental freedoms" (Article 3 of the Statute of the Council of Europe).

4. Bulgaria and Europe

23. Article 3 of our statute also provides that every member must "collaborate sincerely and effectively" in the realisation of the aims of our organisation. It was highly positive, in this connection, to learn from the Minister for Foreign Affairs, Stoyan Ganey (on behalf of Prime Minister Dimitrov, absent on a ten-day visit to the United States) that, in spite of economic difficulties, his country has every intention, once a member, of installing an ambassador in Strasbourg, so that he can act in the full sense as his country's permanent representative.

24. This assurance supplements the politically more significant assurance from all political groups not only in favour of membership, but of, as far as possible, simultaneous accession to, and rapid ratification of, the European Convention on Human Rights, including the optional declarations under Article 25 (individual petition) and Article 46 (compulsory jurisdiction of the Court), and to the Social Charter. Also of great importance both for our organisation and for Bulgaria would be the latter's full participation, with its highly relevant experience, in our intense ongoing work on national minorities, whether this finally takes the form of a separate convention or an additional protocol to the European Convention on Human Rights. We can be most encouraged by the participation of the Bulgarian special guests since the status was granted in July 1990, and by the government's accession on 2 September 1991 to the European Cultural Convention, which is no doubt the most important which non-member countries may join.

25. The current political controversy concerning the constitutionality of the Movements for Rights and Freedoms must not disguise Bulgaria's truly pioneering efforts in favour of multiculturalism, of obvious special application in the Balkans, where Bulgaria must be in a position not only to constitute an almost miraculous "oasis of peace", but an active factor of stability in the region.

l'organisation en mai 1991 d'un séminaire d'experts européens à Sofia, puis des visites d'études d'agents pénitentiaires bulgares dans les pays membres (Autriche, Danemark et Royaume-Uni).

22. La délégation n'a vu aucune raison, dans le système pénitentiaire ou ailleurs, de douter que la Bulgarie «reconnait le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales» (article 3 du Statut du Conseil de l'Europe).

4. La Bulgarie et l'Europe

23. L'article 3 de notre Statut stipule également que tout Etat membre s'engage «à collaborer sincèrement et activement», à la poursuite des objectifs de l'Organisation. Il a été très positif, à ce sujet, d'apprendre de la bouche du ministre des Affaires étrangères, M. Stoyan Ganey (au nom du Premier ministre, M. Dimitrov, parti pour dix jours aux Etats-Unis), que la Bulgarie, malgré ses difficultés économiques, était déterminée, dès lors qu'elle deviendrait membre, à installer à Strasbourg un ambassadeur, qui puisse exercer pleinement les fonctions de représentant permanent de son pays.

24. Cette indication vient compléter les assurances politiquement plus importantes de tous les partis politiques non seulement en faveur de l'adhésion, mais aussi, dans toute la mesure du possible, de l'adhésion simultanée à la Convention européenne des Droits de l'Homme — suivie de sa rapide ratification — y compris les déclarations facultatives en vertu de l'article 25 (requête individuelle) et de l'article 46 (juridiction obligatoire de la Cour), ainsi qu'à la Charte sociale européenne. Notre Organisation et la Bulgarie trouveraient également beaucoup d'intérêt à la pleine participation de cette dernière — avec sa grande expérience en la matière — à notre intense activité sur les minorités nationales, qu'elle aboutisse à une convention distincte ou à un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Nous pouvons juger très encourageantes la participation des invités spéciaux bulgares, depuis que ce statut leur a été accordé, en juillet 1990, et l'adhésion du gouvernement, le 2 septembre 1991, à la Convention culturelle européenne, sans aucun doute la plus importante que puissent signer des pays non membres.

25. L'actuelle controverse politique sur la constitutionnalité du mouvement pour les droits et libertés ne doit pas faire oublier que la Bulgarie a véritablement fait œuvre de pionnier pour le «multiculturalisme», manifestement d'application particulière aux Balkans, où la Bulgarie doit être mise en mesure de constituer non seulement une «oasis de paix» presque miraculeuse, mais aussi un facteur de stabilité dans cette région.

26. As far as Bulgaria's representation in the Parliamentary Assembly is concerned, her population of nine million, being more closely comparable to that of Sweden (8,5 million) than any other member state, prompts the delegation to propose six seats, the same number as Sweden.

Reporting committee: Political Affairs Committee.

Committees for opinion: Committee on Legal Affairs and Human Rights and Committee on Relations with European Non-Member Countries.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: Doc. 6396 and Reference No. 1724 of 11 March 1991.

Draft opinion adopted by the committee with 18 votes in favour, none against and one abstention on 26 March 1992.

Members of the committee: MM *Reddemann (Chairman)*, *Martínez*, Sir Dudley Smith (*Vice-Chairmen*), MM *Alvarez Cascos*, *Antretter*, Mrs *Baarveld-Schlaman*, MM *Baumel*, Björn Bjarnason, Caro, *Cem*, *Cimoszewicz*, Espersen, Fioret, Fiorini, Flückiger, Gabbuggiani, Ghalanos, Guizzi, Mrs *Halonen*, MM Hardy, Hellström (*Alternate: Stig Gustafsson*), Hyland, Irmer, *Kelchtermans*, *König*, Mrs *Lentz-Cornette*, MM van der Linden, Machete, Martins, Mimaroglu (*Alternate: Güner*), Miville, Oehry, *Pangalos*, *Papadogonas*, Portelli, Schieder, Sebej, Seeuws, Simko, Mrs *Suchocka*, MM Szent-Ivanyi, Tarschys, *Ternák*, *Thoresen*, Ward.

N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.

See 2nd Sitting, 5 May 1992 (adoption of the draft opinion); and Opinion No. 161.

26. En ce qui concerne la représentation de la Bulgarie à l'Assemblée parlementaire, sa population de 9 millions d'habitants, qui la rend plus comparable à la Suède (8,5 millions) qu'à tout autre Etat membre, incite la délégation à proposer six sièges, comme dans le cas de la Suède.

Commission chargée du rapport: commission des questions politiques.

Commissions saisies pour avis: commission des questions juridiques et des droits de l'homme et commission des relations avec les pays européens non membres.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: Doc. 6396 et Renvoi n° 1724 du 11 mars 1991.

Projet d'avis adopté par la commission le 26 mars 1992 par 18 voix en faveur, 0 contre et 1 abstention.

Membres de la commission: MM. *Reddemann (Président)*, *Martínez*, Sir Dudley Smith (*Vice-Présidents*), MM. *Alvarez-Cascos*, *Antretter*, M^{me} *Baarveld-Schlaman*, MM. *Baumel*, Björn Bjarnason, Caro, *Cem*, *Cimoszewicz*, Espersen, Fioret, Fiorini, Flückiger, Gabbuggiani, Galanos, Guizzi, M^{me} *Halonen*, MM. Hardy, Hellström (*Remplaçant: Stig Gustafsson*), Hyland, Irmer, *Kelchtermans*, *König*, M^{me} *Lentz-Cornette*, MM. van der Linden, Machete, Martins, Mimaroglu (*Remplaçant: Güner*) Miville, Oehry, *Pangalos*, *Papadogonas*, Portelli, Schieder, Sebej, Seeuws, Šimko, M^{me} *Suchocka*, MM. Szent-Ivanyi, Tarschys, *Ternák*, *Thoresen*, Ward.

NB. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 2^e séance, 5 mai 1992 (adoption du projet d'avis); et Avis n° 161.